

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Trente-et-unième session du Comité pour les animaux
En ligne, 31 mai, 1, 4 et 22 juin 2021

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE
LUNDI 31 MAI 2021

Ouverture de la session

Remarques d'ouverture du Président et de la Secrétaire général.....*Pas de document*

Le président du Comité pour les animaux et la Secrétaire générale ont prononcé les remarques d'ouverture pour cette première session en ligne du Comité pour les animaux.

Questions administratives et financières

1. Confirmation de l'élection du Président et Vice-Président.....*Pas de document*

Le Comité note que, dans le cadre du processus de prise de décisions intersessions, le Comité pour les animaux avait confirmé l'élection de son président (M. Mathias Lörtscher, représentant de l'Europe) et de son vice-président (M. Hugh Robertson, représentant de l'Océanie).

2. Déclaration de conflit d'intérêt.....*Pas de document*

Le Comité note que les membres ont déclaré n'avoir aucun intérêt financier susceptible de créer un conflit d'intérêt quant à leur impartialité, objectivité ou indépendance concernant les sujets à l'ordre du jour de la session.

3. Règlement intérieur AC31 Doc. 3

Le Comité note que son Règlement intérieur, modifié à sa 30^e session (Genève, juillet 2018) et présenté en annexe au document AC31 Doc. 3, est toujours en vigueur pour la présente session.

4. Ordre du jour

4.1 Adoption de l'ordre du jour..... AC31 Doc. 4.1 (Rev. 1)

Le Comité adopte son ordre du jour contenu dans le document AC31 Doc. 4.1 (Rev. 1).

4.2 Ordre du jour annoté..... AC31 Doc. 4.2

Le comité prend note de l'ordre du jour annoté contenu dans le document AC31 Doc. 4.2.

5. Programme de travail AC31 Doc. 5

Le Comité adopte son programme de travail contenu dans le document AC31 Doc. 5.

6. Admission des observateurs AC31 Doc. 6

Le Comité prend note de la liste des organismes observateurs invités à participer à la session, liste qui figure dans le document AC31 Doc. 6.

Questions stratégiques

7. Planification stratégique du Comité pour les animaux pour 2020-2022 (CoP18-CoP19)

7.1 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les animaux AC31 Doc. 7.1

Le Comité prend note du document AC31 Doc. 7.1.

7.2 Plan de travail du Comité pour les animaux AC31 Doc. 7.2

Le Comité prend note du plan de travail pour 2020-2022, y compris la liste des responsables et coresponsables parmi les membres du Comité pour les animaux, qui figurent aux annexes 1 et 2 du document AC31 Doc. 7.2.

7.3 Préparation du rapport de la présidence du Comité pour les animaux à la 19^e session ordinaire de la Conférence des Parties.....*Pas de document*

Le Comité prend note du rapport verbal actualisé du président du Comité pour les animaux.

Questions spécifiques aux espèces

28. Lion d'Afrique (*Panthera leo*) [décision 18.247]..... AC31 Doc. 28 et Addenda 1 et 2

Le Comité prend note du document AC31 Doc. 28 et de ses addenda 1 et 2.

Le Comité recommande que le mandat figurant aux paragraphes a) et b) de la décision 18.247 soit prorogé au-delà de la 19^e session de la Conférence des Parties.

Le Comité établit un groupe de travail en session sur les lions d'Afrique dont le mandat est de :

- a) convenir d'un processus permettant d'avancer dans l'application des dispositions du paragraphe a) de la décision 18.2477 ; et
- b) préparer des recommandations pour examen par le Comité pour les animaux à une date ultérieure au cours de la présente session.

Le groupe de travail est établi comme suit* :

Membres : représentant de l'Afrique (M. Kasoma) (Président), représentant de l'Asie (M. Mobaraki), représentante de l'Europe (Mme Zikova);

Parties : Afrique du Sud, **Autriche**, Botswana, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Gabon, Japon, Lesotho, Namibie, Ouganda, Pays-Bas, République Unie de Tanzanie, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Zimbabwe ; et

Observateurs : Convention sur les espèces migratrices, Union internationale pour la conservation de la nature, Association des zoos et aquariums, Fondation Born Free, Centre pour la diversité biologique, Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage, **Conservation Analytics**, Conservation Force, Dallas Safari Club, Humane Society International, International Association for Wildlife, Panthera, ProWildlife, Safari Club International Foundation, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature, Société zoologique de Londres.

* Les membres du groupe de travail indiqués en caractères gras ont été ajoutés le 1er juin 2021 parce que, pour des raisons techniques, ils n'ont pu manifester leur intérêt le 31 mai 2021.

Maintien des Annexes

37. Rapport du spécialiste de la nomenclature zoologique
[résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP18) et décisions 17.312
(Rev. CoP18), 18.309 à 18.312]..... AC31 Doc.37 et Addendum

et

38. Inscription des pangolins aux annexes [décision 18.315]..... AC31 Doc. 38et Addendum

Le comité établit un groupe de travail en session sur la nomenclature dont le mandat est le suivant :

- a) préparer des projets de décisions destinées à remplacer la décision 17.312 (Rev. CoP18), *Nomenclature (Noms d'ordre et de famille des oiseaux)*, et les décisions 18.309 à 18.312;
- b) examiner les cas surlignés en jaune dans la colonne K (ou H) de l'annexe à l'addendum au document AC31 Doc. 37 et les affecter soit dans la catégorie verte (adoption recommandée à la CoP19), soit dans la catégorie rouge (adoption non recommandée à la CoP19).
- c) envisager les diverses possibilités permettant d'actualiser la taxonomie supérieure des lézards et serpents ;
- d) préparer des recommandations pour demander au groupe de travail du Comité permanent sur les systèmes électroniques et les technologies de l'information de rechercher comment les organes de gestion gèrent les modifications de nomenclature dans leurs systèmes informatisés d'octroi des permis CITES ;
- e) examiner la proposition d'inscription de l'Ordre PHOLIDOTA (pangolins) figurant dans le document AC31 Doc. 38 ; et
- f) rendre compte de ses délibérations au Comité pour les animaux.

Le groupe de travail est établi comme suit* :

Membres : spécialiste de la nomenclature zoologique (Président), **représentant par intérim de l'Asie (M. Diesmos)**, représentant de l'Océanie (M. Robertson) ;

Parties : Allemagne, Australie, Bangladesh, **Belgique**, Chine, États-Unis d'Amérique, **Gabon**, Japon, Mexique, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, **Soudan**, Suisse et **Thaïlande** ; et

Observateurs : Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du (PNUE-WCMC), Société herpétologique d'Allemagne, Humane Society International, **International Association for Wildlife**, Parrot Breeders Association of Southern Africa, **Wildlife Conservation Society**, World Parrot Trust.

Questions d'interprétation et d'application

Réglementation du commerce

18. Définition de l'expression « destinataires appropriés et acceptables »

18.1 Rapport du Secrétariat [décision 18.155]..... AC31 Doc. 18.1et Addenda 1 et 2

et

* Les membres du groupe de travail indiqués en caractères gras ont été ajoutés le 1er juin 2021 parce que, pour des raisons techniques, ils n'ont pu manifester leur intérêt le 31 mai 2021.

18.2 Commerce international d'éléphants d'Afrique vivants AC31 Doc. 18.2

Le Comité convient de proposer les projets de décisions inclus au paragraphe 5 de l'addendum 1 au document AC31 Doc. 18.1 pour examen par le Comité permanent à sa 74^e session.

Le comité établit un groupe de travail en session sur les destinations appropriées et acceptables dont le mandat est le suivant :

- a) s'agissant de la décision 18.153, examiner les aspects scientifiques des réponses figurant aux paragraphes 7 à 9 de l'addendum 1 au document AC31 Doc. 18.2 et à l'annexe 3 au document AC31 Doc. 18.1, et, le cas échéant, préparer des recommandations pour examen par le Comité pour les animaux ; et
- b) s'agissant de la décision 18.155, examiner les annexes 1 et 2 à l'addendum 2 au document AC31 Doc. 18.1 et toutes mises à jour fournies à la réunion des coprésidents du groupe de travail, et, le cas échéant, préparer des recommandations pour examen par le Comité pour les animaux.

Le groupe de travail est établi comme suit* :

Membres : représentant de l'Asie (M. Mobaraki), représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Ramadori), représentants de l'Europe (M. Lörtscher et Mme Zikova) (coprésidents) ;

Parties: Argentine, Botswana, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Japon, Namibie, Pays-Bas, République Unie de Tanzanie, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Zimbabwe

Observateurs : Union internationale pour la conservation de la nature, Animal Welfare Institute, Association des Zoos et Aquariums, Born Free Foundation, Conservation Analytics, David Shepherd Wildlife Foundation, European Association of Zoos and Aquariums, Fondation Franz Weber, Société herpétologique d'Allemagne, , Humane Society International, International Elephant Foundation, International Association for Wildlife, International Fund for Animal Welfare, ProWildlife, San Diego Zoo Wildlife Alliance, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature, Société zoologique de Londres.

Questions spécifiques aux espèces

20. Vautours d'Afrique de l'Ouest (Accipitridae spp.)
[décisions 18.190 et 18.191] AC31 Doc. 20 et Addenda 1 et 2

Le Comité prend note du document AC31 Doc. 20 et de ses addenda 1 et 2 et convient de considérer que la décision 18.190 a été appliquée. Le Comité demande au Secrétariat d'informer les États des aires de répartition des vautours d'Afrique de l'Ouest que des orientations améliorées sur les avis de commerce non préjudiciable (ACNP) seront élaborées, et de leur communiquer les documents d'orientations pertinents sur les ACNP lorsque ceux-ci seront disponibles.

Le comité établit un groupe de travail en session sur les vautours d'Afrique de l'Ouest dont le mandat est le suivant :

- a) commenter et examiner les projets de recommandations figurant dans l'addendum 1 ;
- b) étudier les projets de décisions figurant à l'annexe 1 de l'addendum 2 ; et
- c) rendre compte de ses conclusions pour examen par le Comité pour les animaux à une date ultérieure au cours de la présente session.

* Les membres du groupe de travail indiqués en caractères gras ont été ajoutés le 1er juin 2021 parce que, pour des raisons techniques, ils n'ont pu manifester leur intérêt le 31 mai 2021.

Le groupe de travail est établi comme suit* :

Membres : représentant de l'Afrique (M. Mensah), représentant de l'Asie (M. Mobaraki) (Président), représentante suppléante de l'Afrique (Mme Maha),

Parties : **Bénin**, Espagne, États-Unis d'Amérique, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse ; et

Observateurs: Convention sur les espèces migratrices, Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, Union internationale pour la conservation de la nature, Animal Welfare Institute, Humane Society International, **Species Survival Network** et TRAFFIC.

* *Les membres du groupe de travail indiqués en caractères gras ont été ajoutés le 1er juin 2021 parce que, pour des raisons techniques, ils n'ont pu manifester leur intérêt le 31 mai 2021.*